



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux
Maître de conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier, le 18 mai 2020

à Monsieur Yves Bernabé
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Missions de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Objet : Situation de l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Grenoble

Monsieur l'Inspecteur général,

Comme vous le savez, la FELCO, qui représente les associations académiques d'enseignants d'occitan-langue d'oc, est particulièrement sensible au sort de notre enseignement dans les académies du nord de notre espace, que nous qualifions de « sinistrées » dans nos rapports avec le Ministère.

C'est à ce titre que nous nous permettons de vous solliciter : la situation de l'enseignement de l'occitan que nous souhaitons vous exposer dans ce courrier nous semble nécessiter la mise en place d'un plan de soutien et de développement de l'enseignement pour les territoires occitanophones de l'académie de Grenoble.

Au moment où nous vous écrivons, en effet, la structuration de l'enseignement de l'occitan dans cette Académie suscite chez nous des interrogations que nous nous permettons de vous soumettre.

L'hiver dernier, notre association académique, le CREO Dauphiné-Vivarais a sollicité Madame Caroline Pesch-Layeux (IA-IPR d'espagnol en charge des langues régionales depuis la disponibilité de M. Champendal, IA-IPR d'anglais-langues régionales à la rentrée 2019-2020), pour une prise de contact, un échange d'informations et pour évoquer les perspectives de l'enseignement de l'occitan dans les départements de l'Académie. Madame Caroline Pesch-Layeux a indiqué souhaiter étudier le dossier avant de répondre et se concerter également avec le Cabinet de Madame Hélène Insel, nouvelle Rectrice depuis le 5 février, laquelle, comme nous le savons, s'est trouvée confrontée peu après son arrivée aux priorités liées à la situation sanitaire. Le CREO a de nouveau contacté Mme Caroline Pesch-Layeux le 26 mars 2020, en lui transmettant à sa demande une « Note synthétique sur l'état de l'enseignement de l'occitan dans l'académie » (ci-jointe), et en l'interrogeant sur les possibilités de réunir un Conseil académique des langues régionales, instance qui ne s'est pas tenue ces dernières années. Dans un entretien téléphonique du 19 mars 2020 avec la présidente du CREO, Madame Caroline Pesch-Layeux faisait référence à des niveaux de décision sur lesquels de notre côté nous avons peu d'informations, suite aux réorganisations des Rectorats.

Peut-être, pour votre part, aurez-vous quelques éléments de réponse :

- existe-t-il désormais un niveau de décision interacadémique (académies de Lyon, Grenoble, Clermont) auprès de Monsieur Olivier Dugrip, Recteur de Lyon et de la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes, concernant l'enseignement de l'occitan ? Et si c'est le cas, comment se répartissent désormais les missions pour les langues de France, entre celles qui restent dévolues à l'Académie de Grenoble (ou Clermont pour l'oc et Lyon pour le francoprovençal) et celles qui sont fusionnées ? (Grenoble pour l'occitan et le francoprovençal ? Clermont pour l'occitan ? Lyon pour le francoprovençal ? y a-t-il une autre configuration ?)

- vous serait-il possible, si c'est le cas, de nous indiquer quels peuvent être les services ou personnes ressources à contacter à cette échelle interacadémique ?

Des échéances se présentent, notamment sur le plan des Conventions :

- la « convention de partenariat pour la valorisation et la promotion des langues et cultures occitane et francoprovençale », signée le 5 février 2016, entre la Région Rhône-Alpes et le Rectorat d'Académie de Grenoble est arrivée à son terme en février 2020. Sauriez-vous nous dire si le renouvellement de cette Convention est prévu ou en préparation ? Si tel est le cas, quel rectorat et quel service seront-ils concernés, dans la mesure où les anciennes Régions ont fusionné depuis 2016 ?

La FELCO a appris qu'une autre convention est en préparation dans un tout autre cadre, fédérant différents acteurs de la langue en Auvergne-Rhône-Alpes, intitulée « Convention AURA 2019/2020/2021, plan d'actions de développement de la langue et de la culture occitanes » dont les CREOs des deux académies occitanes (Clermont et Grenoble) seraient co-signataires avec d'autres partenaires et acteurs d'Auvergne et de Rhône-Alpes. Si elle est signée par le Conseil Régional prochainement, cette convention devrait permettre une meilleure socialisation de la langue et offrir davantage de moyens pour les actions de sensibilisation autour de l'occitan sur le territoire (dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'environnement, du soutien à l'enseignement, de la communication...).

Nous ignorons encore, à ce stade, si notre Ministère – et le rectorat concerné – seront signataires de cette convention. Nous souhaiterions évidemment que ce soit le cas, car nous tenons au rôle fondamental du service public en matière de transmission de notre langue par le biais de l'enseignement et il nous semble important que le travail des enseignants soit lié à la vie sociale, culturelle et artistique de la langue.

Les autres problèmes que nous souhaitons vous soumettre concernent la consolidation des postes et le maintien des enseignants qualifiés formés récemment :

Pour le 1^{er} degré :

-un poste itinérant a été fermé en juin 2019 sur la circonscription de Montélimar (Drôme), suite à un départ à la retraite et au manque de candidats. Depuis lors, une professeure d'école du territoire a spécialement repris ses études en Master d'occitan et a fait part de sa candidature en cas de réouverture du poste, qui n'a pas eu lieu.

Il ne reste plus qu'un poste de titulaire (enseignante référente langues et occitan) pourvu dans le 1^{er} degré sur la circonscription de Nyons (Drôme). Rien dans les autres départements.

Pour le 2nd degré :

- une continuité de parcours est assurée au Collège de Nyons mais elle est fragilisée car il n'existe pas de support de poste de professeur certifié ; l'enseignante qui intervient dans cet établissement, Madame Valérie Pasturel, le fait dans le cadre d'une affectation à titre provisoire.

Elle est soumise au mouvement interacadémique qui l'a affectée dans l'Académie de Montpellier, situation suite à laquelle elle a déposé un « recours » auprès du Ministère. Peut-être une intervention de votre part, soulignant à la fois le besoin de continuité du service public (les enseignements donnés à Nyons) et la nécessité d'une correction progressive des inégalités entre académies serait-elle utile.

- Un autre enseignant titulaire d'une autre discipline assure quelques heures au Collège G. Jaume de Pierrelatte et espère accompagner les élèves jusqu'au baccalauréat si des heures peuvent être créées au Lycée.

Il n'existe rien dans les autres départements (des sensibilisations en Ardèche, bénévoles pour certaines, d'autres en lycée privé arrêtées cette année faute de subventions régionales).

Des membres de notre association académique, le CREO de l'Académie de Grenoble, avaient été associés en 2015-2016 à l'élaboration de la Convention Région-Rectorat qui vient à expiration et le CREO souhaite à nouveau rappeler son implication et sa disponibilité au service de ce redéveloppement sur des territoires où des partenaires de l'Éducation nationale sont prêts à s'engager pour soutenir toute action en faveur de l'occitan.

La FELCO partage cette préoccupation d'équité territoriale pour l'accès à l'enseignement de l'occitan, pour sa sauvegarde et sa participation aux enjeux actuels et futurs de l'école de la citoyenneté et de la confiance, et soutient donc les demandes de son association académique le CREO Dauphiné-Vivarais.

Nous vous remercions, Monsieur l'Inspecteur Général, de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce dossier et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.